

Nombre de  
conseillers  
En exercice :  
27  
Présents :  
19  
Votants :  
23

Date de  
convocation :  
30/05/2024  
Date  
d'affichage :  
30/05/2024

Numéro :  
  
34/2024

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 081-218101442-20240605-DELIB\_34\_2024-DE



**SÉANCE DU 05 JUIN 2024**

Le 05 juin 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Le 05 juin 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE – Marie LACAN - Daniel DERRAC - Gérard TOUREL – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés :** Michel ALBENGE (T.MONTBROUSSOUS) – Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX)- Bernard DELBRUEL (M.LACAN).

**Absents excusés non représentés :** Sylvie CLERGUE.

**Absents non excusés non représentés :** Xavier PETIT - Francis SALABERT – Guy INTRAN.

**Secrétaire de séance :** Nelly FACCA

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RCLA XIII**

Le 02 juin 2024, les joueuses de l'équipe féminine Elite 1 du club de LESCURE D'ALBIGEOIS participaient à la finale du championnat de France d'Elite 1, cette finale avait lieu au Stade Jean Bernège à TONNEINS (47)

A ce titre il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle au club de 1000 euros pour l'aider à équilibrer les dépenses engagées pour cette finale et apporter une contribution pour encourager cette équipe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu, le code général des collectivités territoriales,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **DECIDE** d'attribuer au club RCLA XIII, une subvention exceptionnelle de 1000 euros, pour l'aider à équilibrer ses dépenses et apporter son soutien à l'occasion de la participation de l'équipe féminine à la finale du championnat de France Elite 1 féminin.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,  
Élisabeth CLAVERIE**



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024



ID : 081-218101442-20240605-DELIB\_34\_2024-DE